

# TRANSFERT DU SIEGE DE LA SNCF

Après six mois de dialogue social unilatéral, Jeudi 5 Juillet, les quatre CHSCT concernés ont été consultés et ont communément demandé une expertise.

C'est sans surprise que nous avons pris connaissance du document de consultation, qui pour l'ensemble des représentants du personnel n'était pas à la hauteur d'un tel projet.

Face à la Direction, une action intersyndicale s'est naturellement engagée.

Une nouvelle fois le constat est navrant, au vu de la qualité du document remis, et du peu d'information dont nous disposons, **on s'aperçoit que la direction veut passer en force pour s'affranchir au plus vite des IRP et continuer sa marche effrénée.**



- ☑ Les plans fournis sont illisibles, un plan décent tient-il sur une demi-page A4 ?
- ☑ Le zoom sur le plan type d'un bureau affiche 8 personnes dans un espace 43,5m<sup>2</sup> (soit 5.43 m<sup>2</sup> par agent !!!) alors que la fiche pratique ergonomique [INRS Ed23](#) préconise 10m<sup>2</sup> par personne)

**Contrairement à la Direction, La CFDT se soucie beaucoup plus des conditions de travail des agents que de l'image et des services qu'un siège doit proposer.**

Le dossier présenté aux CHSCT apparaissant très insuffisant au regard des objectifs et ambitions affichés, les CHSCT n'ont pas souhaité émettre un avis.

Compte tenu des lacunes du dossier et des questionnements que ce projet soulève, le CHSCT a demandé une expertise de manière à ce que les points suivants fassent l'objet d'un travail d'analyses qui lui fournira alors des réponses de nature à établir un avis circonstancié.

## NOS INTERROGATIONS

- ☑ **Temps de trajet et équilibre entre vie personnelle et travail**
- ☑ *Besoins en termes de relations fonctionnelles intra et inter services qui ont présidé à la répartition géographique des services par étage*
- ☑ **Aménagement des locaux** au regard des besoins en matière d'ambiances physiques de travail (lumière – température...) intégrations des normes et préconisations
- ☑ *Intégration des contraintes et besoins spécifiques aux différents postes de travail (confidentialité, archivages, ...)*
- ☑ *Développement des espaces de travail et de réunion ouverts (Open space)*
- ☑ **Sécurité** : conditions d'accessibilité et de sécurité des personnels y compris en cas d'évacuation du bâtiment
- ☑ *Evolutions consécutives des organisations et des **charges de travail** dans les services impactés et les services généraux*
- ☑ **Impacts sur certains métiers**, notamment secrétaires et assistantes, services techniques et logistiques...
- ☑ *Mise en œuvre de **nouveaux modes de travail à distance ou nomades** et leurs impacts sur les agents et services concernés*
- ☑ **Modalités et moyens d'accompagnement des personnels** lourdement impactés par le projet Evaluation des risques professionnels et des mesures préventives prévues

**Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure de l'avancée du dossier.**

**L'équipe CFDT vous souhaite de bonnes vacances !**